

L'Etat se désengage un peu plus de France Télécom

Les multiples réformes du nouveau gouvernement Fillon ont un coût. En attendant l'instauration d'une éventuelle TVA sociale, l'Etat a décidé de se désengager encore un peu plus de France Télécom. Pour obtenir de l'argent frais, la méthode est éprouvée depuis quelques années déjà..

Bercy annonce en effet ce dimanche son intention de se séparer de 130 millions d'actions détenues directement par l'Etat, soit 5% de l'opérateur. Cette cession prendra la forme d'un placement institutionnel accéléré. Elle pourrait rapporter à l'Etat près de 3 milliards d'euros.

A terme, suivant le nombre d'actions effectivement cédées (le total pourra atteindre 180 millions), l'Etat détiendra directement et indirectement entre 25,5% et 27,4% du capital de France Télécom.

Le ministère de l'Economie a précisé que le produit de cette cession *» sera intégralement affecté au désendettement de l'Etat et des administrations publiques ».*

L'Etat *« entend demeurer un actionnaire significatif au capital de France Télécom à moyen terme »*, souligne Bercy en ajoutant qu'une offre spécifique sera ultérieurement proposée par l'Etat, comme le prévoit la loi, aux salariés et anciens salariés de l'entreprise.

Pourtant, cette cession est loin d'être uen première. En septembre 2005, l'Etat avait vendu une tranche de 10,85% du capital de France Télécom pour 5,1 milliards d'euros, faisant passer sa participation sous le seuil symbolique des 50%, ce qui a fait basculer l'opérateur historique dans la catégorie des entreprises privées.

Neuf mois plus tard, le gouvernement renouvelle l'opération en se séparant de 8% supplémentaires faisant passer sa part sous les 35%.

Des syndicats de France Telecom ont d'ailleurs dénoncé lundi la *» poursuite de la vente des bijoux de famille »*, certains s'inquiétant de risque d'*« OPA non maîtrisée »* ou d'une *« montée des fonds de pension »*.